

<p><b>Date Convocation</b> 15/05/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 15/05/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>18</b> - procurations       <b>04</b> - absents                <b>05</b></p>	<p>Le Vingt Deux Mai Deux Mille Vingt Quatre à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 18</b> : Carole CHARUAU, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Valérie AURIAUX, Rémy BONNIN, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Manuela AUGEREAU, Patrice BERNARD, Line CHARUAU et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 4</b> : Anne-Claude CABILIC, Sandrine TARAUD, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Yannick RIVALIN qui ont donné respectivement procuration à Isabelle CADOU, Judith LE RALLE, Line CHARUAU et Patrice BERNARD</p> <p><b>ABSENTS 5</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT, Sophie FERRY et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
---	---

## 118-VENTE D'UN IMMEUBLE COMMUNAL, ROUTE DES SICARDIÈRES

### Rapporteur : Isabelle CADOU

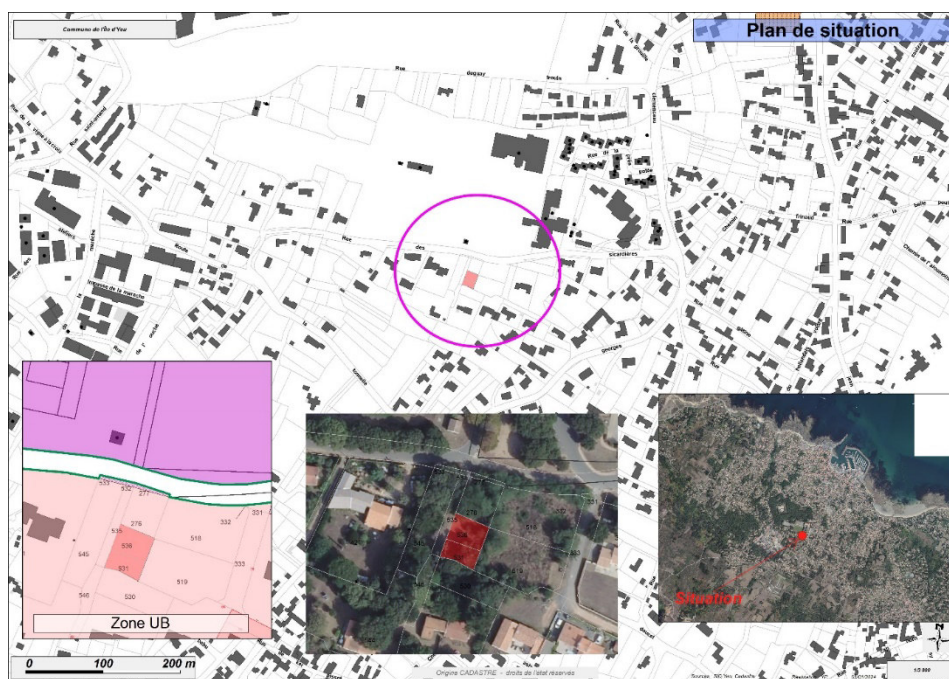
La Commune afin de faire face aux tensions importantes quant à l'accès au logement pour une population aux revenus moyens et modestes, au regard de l'évolution des prix fonciers et immobiliers constatés, s'efforce de permettre l'accès à la propriété.

Depuis plusieurs années une liste de candidats est tenue afin d'enregistrer les demandeurs de terrains ou de biens.

En septembre 2022, le Conseil Municipal avait mis à jour les critères permettant de postuler à l'acquisition des biens proposés par la Commune.

En juin 2023, la Commune a donc organisé un tirage au sort public, en mairie, afin de désigner les lauréats de sept (7) terrains proposés.

Aujourd'hui il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer pour la cession d'un des sept biens situé route des SICARDIÈRES.



**Plan de situation**

**Description du bien :**

*Superficie : 301m<sup>2</sup> ;*

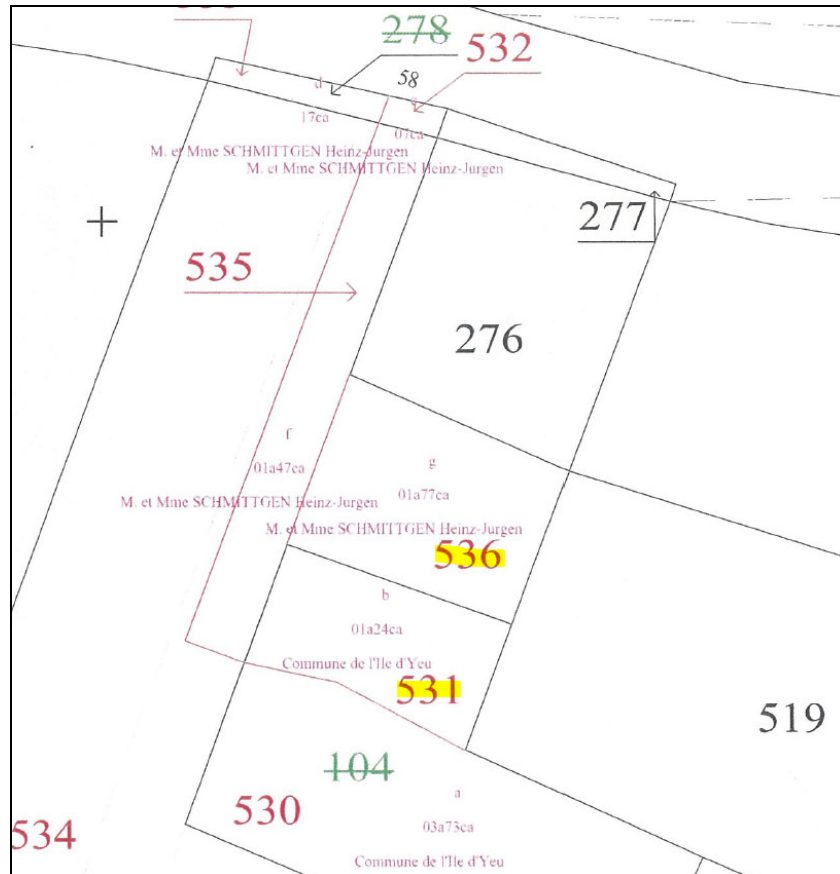
*Prix de cession (net vendeur) : 52.675,00 € (175€/m<sup>2</sup>) ;*

*Adressage : 62 route des SICARDIÈRES ;*

*Zonage Plan Local d'Urbanisme : UB.*

*Lauréats : Mme Elsa MARCHAIS & M. Cyril GILAIZEAU*

*Servitude de passage sur les parcelles AN 532 & 535.*



**Extrait du document d'arpentage**

**Considérant** les critères permettant de bénéficier de l'acquisition d'un terrain constructible appartenant à la Commune votés lors du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 (délibération référencée DEL NN/22/09/203) ;

**Considérant** les modalités du tirage au sort qui s'est tenu le 20 juin 2023 ;

**Considérant** que la Commune, comme convenu au moment de la proposition du terrain, s'engage à prendre en charge la desserte réseaux du bien ;

**Vu** le code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis du service des Domaines référencé 2024-85113-00281 en date du 5 janvier 2024 ;

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **CEDE** l'immeuble cadastré 113 AN 531 et 536 - 301m<sup>2</sup> à Mme Elsa MARCHAIS & M. Cyril GILAZEAU au prix de 52.675,00 € (175€/m<sup>2</sup>). (Les frais inhérents à l'acte, seront pris en charge par les acquéreurs) ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.
- ♦ **INSCRIT** la recette de cette cession aux chapitres et articles prévus à cet effet [Budget Général].

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU